

Carte des titres miniers

- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
  - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
  - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
  - P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Désistement
  - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
  - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Désistement
  - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
  - G: Gravier, C: Dolomie, U: Autre
  - D: Sable de silice, F: Ferme concassée, P: Calcite
  - J: Terre jaune, R: Résidu minier inertes, X: Calcaire
  - E: Minerai de fer, M: Marbre, S: Sable
  - N: Minerai de silice, T: Tourbe
- Statut du site d'extraction:**
  - O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière:**
  - Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonage et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périmètre urbanisé
  - Terrain soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Terrain où le droit de jonction et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte minière:**
  - Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif:**
  - Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
  - Terrain de catégorie II
  - Terrain de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini:**
  - Entente Piigonan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
  - Massif de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutsukuan
- Frontières:**
  - Frontière internationale
  - Frontière interprovinciale
  - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 10°42' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,5"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 18  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18  
**Echelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

